

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS936

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« fixées »

le mot :

« déterminées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.